



**G R O U P E
HOSPITALIER
D U H A V R E**

**Hôpital Jacques Monod
29, Avenue Pierre Mendès-France
79290 Montivilliers**

**PHARMACIE
Niveau -2
Aménagement d'un nouveau laboratoire de
pharmacotechnie**

Cahier des Clauses techniques Particulières

Lot 2 – Menuiseries bois

Le 20 mars 2026

Direction des Travaux et
du Patrimoine
BP 24
76083 LE HAVRE Cedex

☎ : 02.32.73.38.70
Fax : 02.32.73.38.84

Lot 2 – Menuiseries bois

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS	3
1.1 - OBJET	3
1.2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
1.3 - SPECIFICATIONS GENERALES	4
1.4 - ETUDE D'EXECUTION	4
1.5 - DOCUMENTS A REMETTRE PAR L'ENTREPRISE	5
ARTICLE 2 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE MENUISERIES	6
2.1 - REGLEMENT ET NORMES	6
2.2 - PRESTATIONS DUES PAR LES AUTRES CORPS D'ETATS	6
2.3 - QUALITE DES MATERIAUX	7
2.3.1 - Les bois	7
2.3.2 - Quincaillerie	7
2.4 - IMPRESSION	7
2.5 - COMPATIBILITE DES PRODUITS	8
ARTICLE 3 - DESCRIPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIE	9
3.1 - DEPOSE DE CHASSIS VITRES	9
3.2 - CLOISON DE DISTRIBUTION 98/48 MM	9
3.3 - BLOCS-PORTES	10
3.3.1 - Bloc-porte EI30 à deux vantaux à peindre – largeur de passage : 1200 mm (600 + 600 mm)	10
3.3.2 - Bloc-porte EI30 à deux vantaux à peindre – largeur de passage : 1400 mm (700 + 700 mm)	10
3.3.3 - Bloc-porte EI30 à deux vantaux à peindre – largeur de passage : 1800 mm (900 + 900 mm)	11
3.3.4 - Bloc-porte EI30 DAS simple action à peindre – asservie ouverte - largeur: 800 mm	11
3.4 - ACCESSOIRES DE PORTE	12
3.4.1 - Plaque et béquille	12
3.4.2 - Bec de cane	12
3.4.3 - Butoir de porte	12
3.5 - SERRURE	12
3.5.1 - ½ cylindre de type surf de chez JPM	12
3.5.2 - un cylindre avec un bouton moleté de type surf de chez JPM	13
3.5.3 - un cylindre de type surf de chez JPM	13
3.6 - CHASSIS E30 AVEC VITRAGE CLAIR – DIMENSIONS 1,00 x 1,20 M	13
3.7 - AGENCEMENT	13
3.7.1 - Paillasse en résine	13
3.7.2 - Plan travail	14
ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES OUVRAGES DE FAUX-PLAFONDS	15
4.1 - JOUEE ET SOFFITE DE FAUX-PLAFONDS	15
4.2 - FAUX-PLAFOND EN DALLES 600 X 600 MM	15
ARTICLE 5 - VARIANTE	16

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 - OBJET

Le présent document a pour objet de définir les prestations de MENUISERIES BOIS pour l'aménagement d'un nouveau laboratoire de pharmacotechnie au sein de la pharmacie, située au niveau- 2 de l'Hôpital Jacques Monod.

Cet établissement est localisé au 27 avenue Pierre-Mendès France à Montivilliers.

Ce projet est une première étape de la restructuration et l'extension de la pharmacie de l'Hôpital Jacques Monod

Le projet consiste en :

- Préalable au curage d'une partie des anciens locaux du laboratoire d'anatomie-pathologie.
- L'aménagement de trois laboratoires :
 - Un laboratoire de préparation de poches de chimiothérapie dit laboratoire CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) avec sas d'entrée et sas de sortie des déchets,
 - Un laboratoire de préparations classiques dit laboratoire non CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) avec sas d'entrée et sas de sortie des déchets,
 - Un laboratoire dit « préparatoire » destiné à la réalisation de produits tels que des crèmes.

1.2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les ouvrages du présent lot comprennent :

- Les travaux préparatoires et ceux décrits au Cahier des dispositions communes à tous les lots.
 - La fourniture des matériaux, y compris les transports, déchargements, stockage et distribution sur le chantier,
 - Les échafaudages, les engins de levage, si nécessaire,
 - La préparation des notes de calcul et les plans d'exécution
 - L'implantation des ouvrages et l'adaptation éventuelle de certains tracés en fonction des diverses difficultés rencontrées lors de l'exécution,
 - La présentation d'échantillon,
 - La protection antirouille des différentes pièces et métaux ferreux,
 - La protection de ses ouvrages pendant toute la durée du chantier et jusqu'à la réception des travaux,
 - La fourniture des documents suivant l'article 1.4 du présent document
 - Le nettoyage du chantier après exécution des travaux et enlèvement des déchets,
- L'Entrepreneur est réputé avoir inclus dans son offre tous les travaux non énumérés ci-dessus mais qui seraient rendus nécessaires pour une parfaite exécution des ouvrages suivant les Règles de l'Art.

1.3 - SPECIFICATIONS GENERALES

L'ensemble des prestations du présent marché sera forfaitaire sauf prescriptions contraires.

Toutes les propositions et les ouvrages mis en œuvre devront tenir compte des dispositions communes à tous les lots

L'entrepreneur du présent marché devra tenir compte de ces avertissements pour l'établissement de son devis.

En tout état de cause, l'entrepreneur reconnaît avoir pris connaissance du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières.

L'Entrepreneur aura à exécuter tous les travaux énoncés au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières, mais il est bien précisé que le descriptif n'a aucun caractère limitatif et que même dans le cas d'omission, l'Entrepreneur aura à sa charge dans le cadre des travaux prévus, l'exécution de tous les ouvrages faisant partie des Règles de l'Art.

Pendant les travaux, l'Entrepreneur devra se conformer à toutes les lois et règlements concernant la sécurité des chantiers.

Toutes les modifications au projet seront à soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage et au maître d'œuvre : la Direction des Travaux et du Patrimoine du Groupe Hospitalier du Havre.

1.4 - ETUDE D'EXECUTION

Les études d'exécution sont à la charge de l'entrepreneur. Il fournira toutes les informations concernant le dimensionnement et les dispositions particulières de mise en œuvre de ses ouvrages.

Avant l'exécution des ouvrages, sur la base des pièces du marché, des indications du Maître d'œuvre et des données des autres corps d'états, il établira et/ou fournira au Maître d'œuvre et au Bureau de Contrôle, sur la base des pièces du marché, des indications du Maître d'œuvre et des données des autres corps d'états :

- Les plans d'exécution des ouvrages spécifiques,
- Les nomenclatures détaillées,
- Les notes de calcul éventuelles.

Avant toute commande, les documents d'exécution seront soumis à l'avis et à l'approbation du Maître d'œuvre ainsi que du contrôleur technique. Ils comporteront l'ensemble des indications nécessaires aux commandes et interventions des autres lots (becquets, sortie de ventilation, entrées des eaux pluviales, ...).

1.5 - DOCUMENTS A REMETTRE PAR L'ENTREPRISE

- Avant passation de la commande : Confirmation du matériel à installer.
- Pendant la période de préparation : Liste du matériel, appareillage et fourniture correspondante à celle arrêté pour le marché.
- Pour la réception :
 - Les caractéristiques et les Procès-Verbaux des matériaux utilisés.
 - Les plans des ouvrages tels qu'exécutés sont transmis par l'entrepreneur au Maître d'œuvre ainsi qu'au Bureau de Contrôle.

ARTICLE 2 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE MENUISERIES

2.1 - REGLEMENT ET NORMES

Les matériaux et leur mise en œuvre devront satisfaire aux prescriptions des documents techniques et plus particulièrement aux :

- D.T.U. 36.1 : Menuiserie bois
- D.T.U. 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre
- D.T.U. 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre-isolant
- NF B 50 001 et suivantes : Utilisation du bois dans la construction.
- NF P 20 102 : Vocabulaire du bois
- NF P 23 101 à 23.303 : Menuiserie bois
- NF P 72.302 : Plaques de plâtre cartonnées.
- NF P 26.101 et suivantes : Quincaillerie
- Fiches d'Agréments et Avis Techniques du C.S.T.B. des matériaux employés.
- Instructions et recommandations des fabricants.
- Règles de l'art
- Règles de sécurité contre les risques d'incendie

Et d'une manière générale, à tous les textes législatifs et réglementaires.

Cette liste n'est pas limitative et, pour l'ensemble des textes ci-dessus ou non, il sera toujours fait application de la dernière édition, avec mises à jour, additifs, rectificatifs etc... en vigueur à la date fixée pour la remise des offres.

Le bâtiment est classé selon la réglementation de sécurité incendie en catégorie et d'une manière générale, à tous les textes législatifs et réglementaires.

2.2 - PRESTATIONS DUES PAR LES AUTRES CORPS D'ETATS

Gros œuvre : Le scellement des menuiseries dans les ouvrages en béton

Finitions : Peinture : La peinture définitive.

2.3 - QUALITE DES MATERIAUX

Les techniques modernes et la variété des produits et procédés présents sur le marché, conduisent à se référer pour certains ouvrages à des marques de fabrication afin de bien préciser les caractéristiques des travaux demandés et la qualité exigée.

2.3.1 - LES BOIS

Tous les bois seront travaillés avec soin. Les parements corroyés seront dressés de manière à ce qu'il ne subsiste ni trou, ni flache. Les rives seront droites et non épaufrées. Les assemblages seront chevillés ou vissés, dans les parties d'onglet, les coupes seront franches et bien raccordées

Le taux d'humidité avant leur mise en œuvre devra être compris entre 12 et 13 %, stabilisé avant usinage. L'humidité avant la pose sera comprise entre 8 et 10 %.

a) Les bois feuillus :

Ils seront de classe A ou B, de la norme NF B 53.510 et leurs dimensions conformes à la norme NF P 53.001.

b) Les bois résineux :

Ils seront de classe B de la norme NF B 53.502.

c) Les contre-plaqués :

Le contre-plaqué utilisé sera de classe B suivant les normes NF B 54.150 et suivantes.

Les contre-plaqués devront être garantis par les labels C.T.B et C.T.B.X.

Tous les panneaux, en contre-plaqué ou en lattes, employés seront du type Okoumé, de classe A pour les parties à vernir et de classe B pour les parties à peindre.

2.3.2 - QUINCAILLERIE

Elle sera de première qualité et de marque connue. Toutes les pièces porteront l'estampille S.N.F.Q.1 ou NF S.N.F.Q.1.

Les pièces de quincaillerie ou ferrures seront avant pose, imprimées à la peinture antirouille sur toutes les faces, il en sera de même pour les entailles dans les pièces métalliques.

Toutes les quincailleries et menuiseries seront fixées par vis acier. L'emploi des pointes "fausses vis" est proscrit.

Les entailles pour la pose des quincailleries auront les dimensions voulues afin de ne pas altérer la résistance du bois.

Si cela s'avère nécessaire, il pourra être demandé la fourniture de canons provisoires.

Tous les ouvrages à peindre seront livrés sur le chantier avec une couche d'impression.

2.4 - IMPRESSION

Les bois devront être traités par des produits insecticides et fongicides conformément à la norme NF B 50 100, par trempage.

Les menuiseries seront livrées sur le chantier avec une impression. Aucun ouvrage ne devra être posé avant impression.

Les ferrures de quincailleries destinées à être peintes par la suite seront imprimées avant la pose.

Les enduits prévus à la charge du présent lot devront permettre un accrochage aisé des peintures à la charge du lot peinture.

Tout ouvrage façonné avec des bois non traités, sera systématiquement refusé.

Les produits employés pour le traitement des bois ne devront pas produire de désordre aux peintures et devront assurer en même temps la stabilité du bois en profondeur, le dégraissage du bois gras, le traitement insecticide et fongicide.

2.5 - COMPATIBILITE DES PRODUITS

Il appartient à l'entrepreneur de se renseigner auprès des fabricants, pour s'assurer que les produits employés successivement dans la constitution d'un ouvrage, ne présentent pas d'incompatibilité entre eux.

En particulier, lorsque les produits proviennent de fabricants différents, même s'il s'agit de produits de même famille, l'entrepreneur doit obtenir l'accord des fabricants intéressés.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIE

3.1 - DEPOSE DE CHASSIS VITRES

Dépose de châssis vitrés dans une cloison existante « PLACO ».

La prestation comprend :

- Dépose des deux châssis vitrés 1,00 x 1,50m
- Bouchement en cloison PLAOPLATRE d'épaisseur identique (98mm environ),
- Bande de finition

Localisation : Suivant plan

3.2 - CLOISON DE DISTRIBUTION 98/48 MM

Fourniture et mise en œuvre de cloison de distribution d'épaisseur 98 mm de chez PLACO ou équivalent, constituée :

- Une ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé épaisseur 6/10e de 48 mm de largeur,
- Une plaque de plâtre de type BA 25 de chez PLACO ou équivalent, d'épaisseur 25 mm de chaque côté de la cloison, et de réaction au feu : A2-s1, d0 (M0).
- Un isolant en panneaux semi-rigides de laine minérale au minimum de 45 mm d'épaisseur,
- Un joint résilient sous le rail au sol et au plafond,
- Des renforts nécessaires pour la fixation d'objet lourds : (lavabo, siège de douche, radiateur, etc...),

Les caractéristiques de la cloison sont les suivantes :

- Affaiblissements acoustiques avec isolant de 42 dB au minimum,
- Les joints verticaux et horizontaux entre plaques seront traités suivant la technique et avec les produits agréés par le fabricant,
- Classement réaction au feu : M1, classement tenue au feu : EI 60.
- Hauteur jusqu'à 4.00 m avec montants double entraxe de 0,90 m
- L'entrepreneur du présent lot travaillera les prestations techniques, pour le passage des réseaux.

L'Entreprise titulaire du présent lot, devra justifier d'un procès-verbal des matériaux utilisés avant tout commencement des travaux.

Localisation : Suivant plan

3.3 - BLOCS-PORTES

3.3.1 - BLOC-PORTE EI30 A DEUX VANTAUX A PEINDRE – LARGEUR DE PASSAGE : 1200 MM (600 + 600 MM)

Fourniture et pose d'un bloc-porte EI30 à deux vantaux avec âme en panneau de particules agglomérées feu, aux caractéristiques suivantes :

- Huisserie bois avec un joint d'étanchéité 3 côtés, d'épaisseur variable selon l'épaisseur de la cloison ou du mur,
- Vantaux de 40 mm d'épaisseur constitué d'un cadre en bois résineux, âme en panneau de particules agglomérées feu EI30 et d'un revêtement aux deux faces en panneau de fibre dure revêtue d'un apprêt spécial servant de support à la peinture de finition,
- Quatre paumelles par vantail,
- Targettes hautes et basses sur le vantail semi fixe,
- Dimensions de passage :
 - Largeur : 1200 mm (600 + 600 mm),
 - Hauteur : 2040 mm.

Le Procès-verbal d'essais au feu sera remis au représentant du Maître d'Ouvrage.

Localisation : Armoire électrique au niveau-2

3.3.2 - BLOC-PORTE EI30 A DEUX VANTAUX A PEINDRE – LARGEUR DE PASSAGE : 1400 MM (700 + 700 MM)

Fourniture et pose d'un bloc-porte EI30 à deux vantaux avec âme en panneau de particules agglomérées feu, aux caractéristiques suivantes :

- Huisserie bois avec un joint d'étanchéité 3 côtés, d'épaisseur variable selon l'épaisseur de la cloison ou du mur,
- Vantaux de 40 mm d'épaisseur constitué d'un cadre en bois résineux, âme en panneau de particules agglomérées feu EI30 et d'un revêtement aux deux faces en panneau de fibre dure revêtue d'un apprêt spécial servant de support à la peinture de finition,
- Quatre paumelles par vantail,
- Targettes hautes et basses sur le vantail semi fixe,
- Dimensions de passage :
 - Largeur : 1400 mm (700 + 700 mm),
 - Hauteur : 2040 mm.

Le Procès-verbal d'essais au feu sera remis au représentant du Maître d'Ouvrage.

Localisation : Locaux techniques au niveau-2

3.3.3 - BLOC-PORTE EI30 A DEUX VANTAUX A PEINDRE – LARGEUR DE PASSAGE : 1800 MM (900 + 900 MM)

Fourniture et pose d'un bloc-porte EI30 à deux vantaux avec âme en panneau de particules agglomérées feu, aux caractéristiques suivantes :

- Huisserie bois avec un joint d'étanchéité 3 côtés, d'épaisseur variable selon l'épaisseur de la cloison ou du mur,
- Vantaux de 40 mm d'épaisseur constitué d'un cadre en bois résineux, âme en panneau de particules agglomérées feu EI30 et d'un revêtement aux deux faces en panneau de fibre dure revêtue d'un apprêt spécial servant de support à la peinture de finition,
- Quatre paumelles par vantail,
- Crémone pompier sur le vantail semi fixe
- Barre anti panique sur l'ouvrant
- Dimensions de passage :
 - Largeur : 1800 mm (900 + 900 mm),
 - Hauteur : 2040 mm (à adapter en fonction de la hauteur du dallage)

Le Procès-verbal d'essais au feu sera remis au représentant du Maître d'Ouvrage.

Localisation : Local technique dans le vide sanitaire

3.3.4 - BLOC-PORTE EI30 DAS SIMPLE ACTION A PEINDRE – ASSERVIE OUVERTE - LARGEUR: 800 MM

Fourniture et pose d'un bloc-porte EI30 DAS simple action à un vantail avec âme en panneau de particules agglomérées feu, aux caractéristiques suivantes :

- Huisserie bois, d'épaisseur variable selon l'épaisseur de la cloison ou du mur,
- Simple vantail de 55 mm d'épaisseur constitué d'un cadre en bois dur, âme en panneau de particules agglomérées feu et d'un revêtement aux deux faces en panneau à parements stratifiés,
- Quatre paumelles avec pion anti-dégondage par vantail,
- Le bloc-porte est asservi à la détection incendie par des ventouses électromagnétiques à rupture posé en applique, y compris tous accessoires et agrément "DAS" sur le vantail. Le raccordement sera dû au lot électricité,
- Le bloc-porte est conforme à la norme NFS 61-937. Les Procès-Verbaux d'essais au feu seront remis au représentant du Maître d'Ouvrage.
- Dimensions de passage :
 - Largeur : 800 mm,
 - Hauteur : 2040 mm.

Localisation : Devant sas distribution au niveau-2

3.4 - ACCESSOIRES DE PORTE

3.4.1 - PLAQUE ET BEQUILLE

Fourniture et pose de poignée de porte et plaque en aluminium de type "DURAPLUS – VERONA" de chez HOPPE ou équivalent, aux caractéristiques suivantes :

- Version: Garniture sur plaque longue
- Matériaux : aluminium
- Finition : alu argent
- Sans ou avec percement : clé ou bec de canne à condamnation ou bec de canne

Catégorie d'utilisation: Catégorie d'utilisation 3 – DIN EN 1906

Localisation : Nouvelles portes

3.4.2 - BEC DE CANE

Fourniture et pose d'un bec de cane

3.4.3 - BUTOIR DE PORTE

Butoirs en laiton, avec un traitement par laquage époxy, fixés au sol ou au mur (suivant la décision du Maître d'Ouvrage), de diamètre 25 mm.

3.5 - SERRURE

Toutes les serrures de sécurité décrites ci-après, recevant un cylindre fonctionnent sur les combinaisons du passe de l'Hôpital.

Pour toutes ces serrures, l'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge, l'établissement de l'organigramme avec la Direction des Travaux et du Patrimoine du Groupe Hospitalier et le fabricant de serrures.

Fourniture et pose de serrures à mortaiser de type MULTIBAT AXE 50 mm de chez JPM ayant les caractéristiques suivantes :

- Coffre normalisé acier 15/10e embouti, protégé intérieurement et extérieurement par un laquage au four,
- Têtière en acier nickelé brossée réversible,
- Axe à 50 mm,
- Fouillot bronze carré de 7 mm (avec ressort de fouillot renforcé type Hôpital)

3.5.1 - ½ CYLINDRE DE TYPE SURF DE CHEZ JPM

Un ½ cylindre européen cinq pistons et une entrée, de type SURF de chez JPM, en laiton nickelé, de longueur 30 mm. Le cylindre sera livré avec trois clés.

Localisation : Portes de gaine technique

3.5.2 - CYLINDRE AVEC UN BOUTON MOLETE DE TYPE SURF DE CHEZ JPM

Fourniture et pose d'un cylindre européen cinq pistons, une entrée et un bouton moleté intérieur, de type SURF de chez JPM, en laiton nickelé, symétrique de longueur 60 mm. Le cylindre sera livré avec trois clés.

Localisation : porte du local technique dans le vide sanitaire

3.5.3 - CYLINDRE DE TYPE SURF DE CHEZ JPM

Fourniture et pose d'un cylindre européen cinq pistons, deux entrées de type SURF de chez JPM, en laiton nickelé, symétrique de longueur 60 mm. Le cylindre sera livré avec trois clés.

Localisation : Porte près du sas de distribution

3.6 - CHASSIS E30 AVEC VITRAGE CLAIR – DIMENSIONS 1,00 X 1,20 M

Fourniture et mise en œuvre de châssis vitrés, comprenant :

- Cadre dormant en bois exotique rouge toute épaisseur, avec feuillure et parcloles pour vitrage,
- Vitrage clair et feuilleté EI30,
- Indice d'affaiblissement acoustique : $R_w + C \geq 35\text{dB}$
- Couche d'impression,
- Dimensions :
 - Longueur : 1,00 m
 - Hauteur : 1,20 m.
- Le procès-verbal est à remettre au Maître d'Ouvrage,

Localisation : Devant sas distribution au niveau-2

3.7 - AGENCEMENT

3.7.1 - PAILLASSES EN RESINE

Fourniture et mise en œuvre de paillasse y compris bandeau et dossier en résine de synthèse de marque CORIAN, ou équivalent, aux caractéristiques suivantes :

- Surfaces planes sont renforcées,
- Fixation H avec pied de 30 x 30 mm sur vérin de réglage,
- Dimensions :
 - Profondeur : 800 cm
 - Longueur : Voir plan
- Cuve de 40 x 40 cm et profondeur 30 cm, avec :
 - Bondes à grilles avec combiné de vidange pour raccordement.
 - Système de vidage complet, siphon démontable en polypropylène.

- Mitigeur d'évier mécanique monotrou avec bec orientable (H.220 L.200) sur gorge, de marque DELABIE, composé essentiellement de :
 - D'un brise-jet hygiénique adapté à la pose d'un filtre terminal BIOFIL.
 - Cartouche céramique classique Ø 35 avec butée de température maximale livrée non montée.
 - Bec à intérieur lisse.
 - Débit limité à 9 l/min à 3 bar.
 - Commande par manette fil.
 - Sans tirette ni vidage.
 - Flexibles PEX F3/8".
 - Fixation renforcée par 2 tiges Inox.
 - Il sera conforme aux exigences de la NF Médical et sera garantie 30 ans.
- Meubles de rangement (moitié à portes et moitié à tiroirs) sous 75% [de la longueur de paillasse.](#)

Localisation : Suivant plans

3.7.2 - PLAN TRAVAIL

Fourniture et pose d'un plan de travail en stratifié, y compris chants

- Epaisseur 38 mm,
- Largeur 700 mm,

Reposant sur un potelet métallique en acier laqué, couleur argent

Localisation : Suivant plans

ARTICLE 4 - DESCRIPTION DES OUVRAGES DE FAUX-PLAFONDS

4.1 - JOUEE ET SOFFITE DE FAUX-PLAFONDS

Jouée et soffite de faux-plafonds en plaques de plâtre, comprenant :

- D'une structure constituée d'une ossature en profilés métalliques traités par galvanisation,
- Plaque de plâtre de 13mm d'épaisseur à peindre
- Raccord et profilés PVC à la jonction, si nécessaire.

Localisation : Voir plan

4.2 - FAUX-PLAFOND EN DALLES 600 X 600 MM

Fourniture et pose de plafonds suspendus en dalles 600 x 600 mm de type ARTIC de chez ROCKFOND, comprenant :

- Ossature apparente en acier galvanisé laqué de type T15 :
 - Profils porteurs sur suspentes tous les 1,20 m
 - Entretoises à bord droit formant raidisseurs entre profils porteurs
 - Cornière de rive
- Dalles :
 - Dalles acoustiques autoportantes 600 x 600 mm, en laine de roche d'épaisseur 20 mm,
 - Bords droits
 - Euroclasse A1- Classement M0
 - Panneaux 100% stable en milieu humide
 - Réflexion à la lumière : 85 %
 - Coefficient d'absorption acoustique : α_w : 0,65
 - Isolation acoustique latéral : 28 dB
 - Finition : blanc lisse

Hauteur du faux-plafond : Selon les plans

Localisation : Voir plan

ARTICLE 5 - VARIANTE

L'Entrepreneur pourra proposer au Maître d'Œuvre toute solution variante de son choix, en tenant compte des sujétions et remarques stipulées aux dispositions communes à tous les lots.

Fait à, le.....

L'entrepreneur :

(cachet et signature)